

RÔLE DE LA LIGUE REGIONALE EN GENERAL

Préambule

La ligue de voile a une double vocation.

Tout d'abord, elle est un organe déconcentré de la FFVoile, et à ce titre, elle a le rôle d'une "préfecture de région", en tant que représentant national. Elle doit faire respecter et appliquer la loi que sont les statuts, règlements intérieurs et textes régissant le sport, et en particulier la voile.

D'autre part, elle est une association, structure décentralisée, dans la mesure où ses dirigeants sont des élus issus du terrain au travers des clubs. Ces élus remplissent une mission politique au sens noble du terme. L'élaboration d'une politique régionale, qui ne peut être discordante avec le niveau national, leur incombe. A ce titre son rôle s'apparente à celui d'un conseil régional, avec une liberté limitée à des choix à l'intérieur des directives nationales.

La ligue a de plus un rôle important à jouer auprès du siège national en participant aux travaux de décentralisation et aux projets de la Fédération.

A - La référence aux statuts de ligue

La Ligue, organe déconcentré de la Fédération Française de Voile est une association déclarée, placée sous la tutelle de la FFVOILE mais jouissant d'une autorité administrative et financière, elle représente la FEDERATION FRANCAISE DE VOILE au niveau régional.

Elle est, à ce titre, conjointement avec la FFVoile, l'interlocutrice, des organes et autorités politiques, administratifs et autres de la région.

Elle dispose d'une délégation de pouvoir de la FFVoile, pour exercer sa mission en tant qu'organe déconcentré, qui peut lui être retirée par le comité de direction de la FFVoile en cas de non respect d'une décision de l'assemblée générale fédérale, du comité de direction fédéral ou du bureau de la FFVoile.

A l'échelon régional, la Ligue regroupe l'ensemble des personnes morales et physiques ayant pour objet, en accord avec la FFVoile, de promouvoir et de coordonner la pratique de la voile dans sa région, ainsi que toutes les activités qui s'y rattachent.

La Ligue s'interdit toute discussion ou manifestation contraire à son objet, et elle ne peut prendre de décisions contraires aux statuts, règlement intérieur et règlements de la Fédération.

La Ligue exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par la Fédération, veille au respect des lois et règlements en vigueur, ainsi qu'à celui de la réglementation et des décisions fédérales, en contrôle leurs applications et contribue à la mise en oeuvre de la politique de la Fédération.

En outre, elle est chargée d'assurer les meilleures relations entre la FFVoile et les membres affiliés et /ou les établissements agréés de la région.

Elle coordonne l'activité et le fonctionnement des Comités Départementaux dans son ressort territorial.

Elle prend toutes dispositions utiles, sur son territoire, à la mise en oeuvre des conventions établies par l'ensemble de la Fédération.

Elle veille à l'établissement du calendrier fédéral des compétitions conformément aux dispositions du règlement intérieur et règlement technique de la FFVoile.

Elle veille également à la bonne organisation de l'enseignement de la voile, à la promotion des activités touristiques et de loisir pour les groupements affiliés, et les établissements agréés, au respect des labels définis par la Fédération ainsi qu'à l'organisation de la formation, à la délivrance des qualifications et diplômes fédéraux pour lesquels elle a reçu délégation de la Fédération.

D'une manière générale, elle veille au bon déroulement de l'ensemble des activités qui se déroulent sous l'égide de la Fédération.

Comme prévu à l'article 2 du décret N° 92.381 du 1er Avril 1992, elle est tenue de prêter son concours à la mise en oeuvre des enquêtes et contrôles, perquisitions et saisies organisés en application de l'article 4 de la loi 89432 du 28/6/89 relative à la répression du dopage, que ces mesures aient été entreprises sur instruction du Ministre chargé des Sports ou à la demande de la Fédération.

Elle centralise les informations et statistiques relatives aux licenciés, aux groupements affiliés, aux établissements agréés et aux activités qui relèvent de sa circonscription et les tient à disposition de la Fédération.

B.1.3 - Suivi des affiliés et des agréés :

Vérification du respect des statuts fédéraux par les structures

Suivi de l'obligation de délivrance des licences

Conseils et informations au cours de visites ou de réunions avec les clubs

B.1.4 - Suivi des conventions :

Vérification du respect des conventions existantes.

B.1.5 - Centralisation des statistiques :

Réponses aux différentes demandes de la structure nationale ou des collectivités régionales.

Vérifier et valider les bilans des clubs

Ce rôle peut être délégué aux CDV ou être répartis avec les CDV dans le cadre de la convention.

** Relations avec les clubs*

Faire passer les directives FFVoile (ex l'obligation de licencier tous les membres, des informations obligatoires sur les garanties complémentaires...)

informations générales

informations sociale / assurance / licence / fiscalité /

responsabilité / juridique..

organisation de réunions d'information avec les clubs

suivi des évolutions réglementaires (scolaires, travail, etc..)

suivi et contribution des travaux " convention collective des sports "

**Organisation de rencontres avec les dirigeants de clubs*

**Montage dossier d'évaluation annuel pour structures agréées,*

**Traitement des clubs de moins de 20 licenciés avec rencontre de ces structures.*

** Chaque fois que des conventions ont été établies, soit avec les clubs, soit avec les CDV, soit avec toutes autres personnes*

Le renseignement du bilan annuel devenant une obligation pour rester affilié ou agréé, des avantages, pour ceux qui le font sont à l'étude.

Ce rôle peut être délégué aux CDV ou être répartis avec les CDV dans le cadre de la convention.

** Inciter les clubs à tenir à jour leur tableau de bord et remplir leur bilan annuel.*

** Observatoire économique n'existant pas au niveau national (chiffres clefs)*

activité des clubs par support et par type d'activité

B.1.6 - Relations avec les pratiquants :
Informations des pratiquants, sur les actions mises en place et réponses aux différentes demandes des pratiquants.

B.1.7 - Nouvelles affiliations et agrément :
En collaboration avec les comités départementaux existants, prospection des structures, études et vérification des dossiers de demande, avis de la ligue, transmission des demandes.

B.1.8 – Gestion des titres fédéraux régionalisés et carnets de bord scolaires

Gestion des carnets de bord scolaires,

*Gestion des licences temporaires,
Gestion des passeports voile régionalisés*

*effectif des centres d'entraînement
statistiques des stages sportifs
participation aux compétitions régionales (effectif par club)
résultats aux compétitions nationales et internationales
rédaction d'un rapport annuel, comparaison avec les autres ligues ou CDV
mise en place d'un tableau de bord de la ligue et suivi des chiffres clefs*

** Réponses aux doléances des licenciés par rapport aux clubs et enquête*

Pour les ligues n'ayant que peu de nouvelles structures à affilier ou à agréer, une personne ressource, missionnée par la FFVoile pourrait venir aider la ligue à préparer le dossier de demande d'affiliation ou d'agrément.

**Rencontrer les dirigeants au moment de l'affiliation / agrément et 1 fois par an au minimum et pendant 3 ans*

**Vérifier statuts et dossier d'affiliation au moment de l'affiliation / agrément*

** Organisation à mettre en place pour gérer ces domaines*

Obligatoire dans le cadre d'une convention avec la FFVoile

B.1.9 - Relations extérieures

Relations administratives avec les collectivités et administration territoriales

Gestion des demandes de subvention de la ligue

B.2 - Dans le domaine sportif

B.2.1 - Organisation et développement du Sport :

Organisation d'une politique sportive répondant aux exigences de la délégation ministérielle et adaptée aux spécificités régionales,

Construction du calendrier régional,

Facilitation de l'accès des jeunes à la compétition,
Recherche de moyens permettant la réalisation de la politique sportive,

Contrôle de la qualité de l'arbitrage,
Suivi des actions sportives sur un tableau de bord

B.2.2 - Participation à la lutte contre le dopage,

B.2.3 – Organisation du suivi médical des jeunes coureurs.

Action concertée entre ligue et les CDV

**Conseil régional, Conseil Général, DRJS, CROS, Municipalité
.....*

** Rédiger et suivre les demandes de subvention : FNDS et autres subventions*

** Donner les avis souhaités sur les demandes de subvention des CDV et des clubs*

Action concertée entre la ligue et les CDV

**Relations avec les CDV pour définir la politique sportive et la coordination entre les actions ligues et département.*

** Ecriture des règlements sportifs respectant le canevas national..*

** Organisation de stages sportifs en s'appuyant au besoin sur les ligues voisines,*

** Organisation de championnat régional et coordination des critères départementaux,*

** Diffusion du calendrier régional*

** Participation aux championnats de France Espoir sur au moins une filière,*

** mise en place d'un tableau de bord de la ligue et suivi des actions et résultats sportifs*

** Rôle de la CRA*

B.2.4 – Gestion des labels sportifs

Création d'une commission mixte (ligue / CDV)
chargée de la gestion des labels

B.3 - Dans le domaine de la Formation

B.3.1 – Formations fédérales

Organisation des différentes formations fédérales, Moniteurs,
entraîneurs, Arbitres

Etablissement des calendriers de formation,

Habilitation des formateurs,

Habilitation des centres de formation,

Mise à jour des listes de formateurs et centres de
formation,

Suivi de la qualité des formations fédérales sur la
région,

Conservation du fichier concernant la formation des
moniteurs fédéraux (quel formateurs et quels centres) et envoi de la
liste des moniteurs formés à la DRJS et à la FFVoile

Action concertée entre la ligue et les CDV

Possibilité de s'appuyer sur les formations nationales pour former les formateurs

** Formations fédérales*

formations fédérales : moniteurs, entraîneurs, arbitres

habilitation des centres de formation

habilitation des formateurs

établissement de la liste des formateurs

établissement du calendrier annuel de formation moniteur

*conception et diffusion du test entrée en formation commun et
annuel*

diffusion des renseignements et du calendrier

organisation d'une réunion CREPEV

organisation de la formation des formateurs (1 stage par an)

organisation des recyclages

contrôle des formations et des centres de formation

délivrance des diplômes

instruction des demandes d'équivalence

rédaction du bilan annuel de la formation (FFVoile, interne)

participation au colloque annuel formation

organisation d'un stage annuel de formation des entraîneurs

*organisation de regroupement d'entraîneurs (CREPEV
entraîneur)*

suivi des listes d'entraîneurs et de formateurs d'entraîneurs

délivrance des diplômes d'entraîneur

B.3.2 – Formation des dirigeants

Information des dirigeants sur les formations possibles,

Transmission des besoins en formation des dirigeants.

B.3.3 – Formation professionnelles et Brevets d'état

Implication dans les formations professionnelles

B.4 – Activités enseignement

Coordination du développement des autres formes de pratique en se basant sur les référentiels enseignement :

Mise en place d'une commission chargée du suivi et attribution des labels

Contrôle de la qualité de l'enseignement de la voile, accueil, matériel, encadrement, infrastructures, produits :

** Formation des dirigeants*

définir les thèmes à traiter dans l'année

contacter les intervenants éventuels

préparer les contenus d'intervention

gestion des réunions (convocation, inscription, intendance)

thèmes envisagés

organisation et gestion du club / relation bénévoles

professionnels

convention collective

emploi

** Formation des professionnels*

négoier une modification du programme initial (étalement)

concertation avec les clubs pour déterminer les effectifs et les

dates

contacter et négocier avec les organismes de formation les

interventions

organisation pratique des stages programmés (inscription,

intendance)

rédaction du bilan annuel pédagogique et financier

Action concertée entre la ligue et les CDV.

**Suivi des labels enseignement*

établissement de la liste des visiteurs

organisation des visites (calendrier et courrier clubs)

mise au point d'une grille de visite

Stages voile vacances
Cours particuliers,
Préparation à une pratique sportive ou de loisir,
Ecole de croisière,
Voile à l'école,
Activités jeunes enfants,

B.5 – Activités Vie de club

Développement de toutes les formes de voile non compétitives dans les clubs

Mise en place d'une commission chargée du développement de ces actions, du suivi et attribution des labels

B.6 - Communication

Communication interne
Communication externe (résultats, press-book)

Rédaction et diffusion d'un journal régional

*rédaction du compte rendu des visites, et courrier clubs
avis ligue sur label EFV
enregistrement des avis sur Internet
suivi de la labélisation (Ligue) : précisions et justifications
pour FFVoile
organisation d'une réunion d'information et remise des
packs EFV
mutualisation des expériences*

**Réunion de concertation et d'échange entre les clubs*

Action concertée entre la ligue et les CDV.

** suivi de la labélisation mise en place par la FFVoile
rédaction d'un plan de développement départemental des
points plages
mutualisation des expériences
espace club : définition objectifs, et élaboration du plan d'action
organisation de journées " portes ouvertes "
suivi des travaux de la FFVoile sur le titre plaisance*

** Promotion/ communication*

*bilan actions
établissement du plan d'action
rédaction des fiches actions et informations clubs
organisation stand salons
organisation de la communication autour des actions*

*réalisation plaquette présentation de la Ligue et de ses
actions*

** Création et alimentation d'un site Web*

B.7 - Discipline

Mise en place de la commission régionale de discipline et traitement des dossiers éventuels en conformité avec le règlement disciplinaire fédéral

C - Moyens dont peut disposer la ligue pour mener ses actions

C.1 - Financiers :

Fédéraux : cotisation des clubs, retours sur les licences,
D.R.J.S : subvention FNDS, subventions sur dossiers spécifiques, vacations,
Conseil régional : Subvention de fonctionnement, demande sur dossier spécifique, plan régional,
Sponsors ou mécène sur dossier de partenariat.

C.2 - Humains :

Bénévoles, élus ou non,
Membres du comité directeur,
Responsables des différentes commissions du comité directeur,
Représentants régionaux des séries.
Personnel administratif salarié de la ligue
Cadres fédéraux, salariés de la ligue.
Cadres techniques fonctionnaires, placés auprès de la fédération, par le ministère.

C3 – Informations :

Tous les documents disponibles à la fédération, que ce soit sur le site Internet <http://www.ffvoile.net> ou sur documents papiers.
Toutes les relations que la ligue peut entretenir avec ses clubs (visites, réunions, etc.) et avec les collectivités régionales.